

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE VIENNE  
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 13  
Présents : 07  
Pouvoir : 03  
Votants : 10

REGISTRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2024-06-01

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 038-213805120-20240613-2024\_06\_01BIS-DE

L'an deux mil vingt quatre  
Le 13 juin à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ  
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie  
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire  
Date de la convocation 07 juin 2024

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Dominique FLACHER, Florence MANDON, Sylvie SABATIER, Marcel BERTHIER

**EXCUSES** : Annie PIGNEDE donne pouvoir à Jean-Michel DREVET, Pascale CHOTEL donne pouvoir à Dominique FLACHER, Laure-Paola GUIVIER donne pouvoir à Sébastien GUILLAUD

**Absent** : Philippe PELLET, Jean-Michel PIDOLOT, Albane PINEDE

**Secrétaire de séance** : Marcel BERTHIER

**Président de séance** : Jean-Michel DREVET

### TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Suite à notre demande, TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

**Collectivité** : **COMMUNE**  
**TRAMOLE**  
**Affaire n°** **22-003-512**  
**Enfouissement BT/TEL chemin du Valet**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 102 283 €  
Le montant total des financements externes s'élèvent à : 84 184 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **18 099 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

**Le Conseil**, entendu cet exposé

**1 - PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **102 283 €**  
Financements externes : **84 184 €**  
**Participation prévisionnelle : 18 099 €**

(frais TE38 + contribution aux investissements)

**2 - PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

**18 099 €**

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

!Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

**TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **53 792 €**  
Le montant total des financements externes s'élèvent à : **36 734 €**

La participation aux frais de TE38 s'élève à : **2 079 €**  
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **14 978 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

**LE CONSEIL** , entendu cet exposé,

**1 - PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **53 792 €**  
Financements externes : **36 734 €**  
**Participation prévisionnelle : 17 058 €**

(frais TE38 + contribution aux investissements)

**2 - PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

**14 978 €**

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

**Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)**

**\* IMPORTANT : rayer les mentions inutiles**

**TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de programmer dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

**Collectivité : TRAMOLE**

**Affaire n° 23-002-512**

**EP-Chemin du Valet**

Après étude définitive, le coût d'investissement prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **8 136 €**

Conformément aux modalités de financement de l'exercice de la compétence éclairage public de TE38, des participations communales sont sollicitées pour financer ladite opération :

- La participation communale aux frais de gestion de TE38 s'élève à : **254 €**  
- La participation communale prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **3 179 €**

*Le montant de la participation communale définitive aux investissements sera recalculé au prorata des dépenses réelles.*

*Tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.*

Afin de permettre à TE38 de programmer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement prévisionnel définitif ;
- du montant définitif de l'appel à contribution aux frais de gestion (contribution budgétaire) de TE38 qui sera appelé deux mois après le début des travaux, en section de fonctionnement - compte 65568 (nomenclature M57) ;
- du montant prévisionnel de l'appel à contribution aux dépenses d'investissements (contribution budgétaire) de TE38, qui sera appelé en deux fois, 80% deux mois après le début des travaux puis le solde sur présentation du décompte définitif, en section de fonctionnement - compte 65568 (nomenclature M57) ;
- de l'obligation d'engager le montant de ces participations au budget de la collectivité.

**Le Conseil**, entendu cet exposé

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le

ID : 038-213805120-20240613-2024\_06\_01BIS-DE



**1 - PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération  
d'investissement prévisionnel TTC **8 136 €**

**2 - PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération  
et constitutive d'une contribution budgétaire d'un montant prévisionnel total de :

3 179 €

**3 - PREND ACTE** de sa contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE38 d'un montant de :

**254 €**

**4 - ENGAGE** au budget de la collectivité, au compte 65568 (nomenclature M57) les contributions budgétaires ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE  
DESSUS,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Maire de Tramolé

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.  
Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE  
Visé par le contrôle de la légalité -Certifié exécutoire et Affiché